

Synthèse Lois lutte contre le gaspillage alimentaire

Document issu de la présentation de la réglementation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire,
par l'ADEME et le Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation/DGAL/MAA le 02 avril 2020
(màj le 4 janvier 2021)

Code couleur : Restau Collective / Distributeurs / Industries Agroalimentaires / Restau commerciale / Tous

Loi TECV
17.08.2015

- Restau coll PUBLIQUE : obligation d'une démarche au 01.09.16
- Interdiction DDM sur certains produits

Loi lutte GA
11.02.2016 (dite 'Garot')

- Hiérarchie des actions lutte GA
- Distributeurs : interdiction de dénaturer denrées encore consommables
- Marques distributeurs concernées par le don
- Obligation partenariat de don GMS > 400m² (avec convention)
- Information et éducation dans les écoles

Décret 28.12.16
Encadrement du don : DLC ≥48h, étiquetage et éléments obligatoires de la convention

Loi EGALIM
30.10.2018

- Restau coll PUBLIQUE et PRIVEE : obligation d'une démarche + diag (avant 22.10.20)
- Restau coll P&P et IAA : interdiction de dénaturer denrées encore consommable (au 1.01.20)
- Restau coll P&P (>3000 repas/j) et IAA (CA>50 M€) : obligation partenariat de don (avec convention) (à compter du 21.10.19)
- Restaurants commerciaux : mise à disposition de contenants réutilisable ou recyclables (au 1.07.21)
- Information et éducation dans le secondaire

Décret 11.04.19
Qualité du don
Plan de gestion avant le 01.01.20

Ordonnance 21.10.19
Précision diag (quantité GA + appro) et don pour Restau coll +3000 repas/jour et IAA CA > 50 K€

Loi AGECE
10.02.2020

- Objectif – 50% d'ici 2025 : Restau coll et Distributeurs ; d'ici 2030 consommateurs, Producteurs, Transformateurs et restau commerciale
- Définition officielle
- IAA : démarche + diagnostic (avant 01.01.21)
- Grossistes CA > 50 K€ : Obligation partenariat de don + procédures internes contrôle qualité du don
- Label national « anti-gaspillage alimentaire »

Décret 20.10.20
qualité, suivi et contrôle du don

Décret 24.12.20
LABEL anti-gaspi